

RIOPEL GAGNON LAROSE
S T É N O G R A P H E S O F F I C I E L S
O F F I C I A L C O U R T R E P O R T E R S

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2025

DOSSIER : R-4287-2024 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
 Mme SYLVIE DURAND
 Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 11 SEPTEMBRE 2025
EN PRÉSENTIEL

VOLUME 10

ROSA FANIZZI
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| PRÉLIMINAIRES | 4 |
| PREUVE DU RTIÉÉ | 4 |
| | |
| JEAN SCHIETTEKATTE | |
| INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 5 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU | 25 |
| INTERROGÉ PAR LA FORMATION | 29 |
| | |
| PANEL 6 - ÉNERGIR | 34 |
| YAYE DIEYNABA BA | |
| STÉPHANIE CORBEIL | |
| MAUDE PARÉ ALLIE | |
| | |
| INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL | 36 |
| INTERROGÉES PAR Me LA FORMATION | 41 |

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025), ce onzième
2 (11e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du onze (11)
8 septembre deux mille vingt-cinq (2025). Dossier
9 R-4287-2024 Phase 2 : Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à
12 compter du 1er octobre 2025. Poursuite de
13 l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour à vous. On est rendu à la preuve du RTIEÉ.
16 On va vous écouter, Maître Neuman, ainsi que votre
17 témoin.

18

19 PREUVE DU RTIEÉ

20

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente.
23 Alors bonjour. Bonjour, Mesdames les Régisseurs.
24 Bonjour au panel. Nous sommes les derniers et non
25 les moindres. Nous avons déposé hier une

1 présentation que nous avez révisée par une nouvelle
2 version aujourd'hui. Enfin, il y avait une grande
3 erreur dans la présentation déposée hier. C'était
4 écrit « C-RTIÉÉ-0036 ». Ce n'était pas vrai.
5 C'était « 0035 ». Mais la révisée maintenant, elle
6 est « 0036 ». Donc, maintenant, nous étions
7 visionnaires, nous avons déjà prévu le numéro. Il
8 y a différentes corrections, notamment... bien, des
9 corrections de forme et quelques ajouts aussi.

10 Donc, monsieur Jean Schiettekatte est
11 présent et il est prêt à être assermenté.

12
13 L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025), ce dixième (10e)
14 jour du mois de septembre, A COMPARU :

15
16 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une
17 place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-Adèle
18 (Québec);

19
20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, dépose et dit :

22
23 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[1]** Alors, Monsieur Schiettekatte, vous avez déjà
25 déposé une déclaration solennelle au soutien de

1 votre mémoire. Et je vous demanderais d'indiquer si
2 vous reconnaissez la présentation qui porte
3 maintenant le numéro C-RTIÉÉ-0036 (RTIÉÉ-2,
4 Document 5) - donc c'est la version révisée, et qui
5 est présentement projetée à l'écran - si celle-ci a
6 bien été rédigée par vous ou sous votre
7 supervision?

8 R. Oui, je le reconnais.

9 Q. **[2]** Donc, la parole est à vous si vous voulez
10 effectuer cette présentation.

11 R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les
12 Régisseurs, les représentants d'Énergir et les
13 différents participants. Alors, comme d'habitude,
14 on va essayer de faire un petit peu une revue des
15 faits saillants de notre mémoire, et surtout les
16 points qu'on a ajoutés face aux différentes
17 représentations qui ont eu lieu dans les audiences.

18 Bon. Au chapitre 2 de notre mémoire sur les
19 approvisionnement gaziers en vingt vingt-cinq,
20 vingt vingt-neuf (2025-2029) d'Énergir, on avait
21 notre section 2.2 sur l'hypothèse globale quant à
22 la décroissance des marchés d'Énergir dans le cadre
23 de la transition énergétique du Québec.

24 Dans son rapport sur la résilience
25 climatique, Énergir anticipe une décroissance de

1 vingt-six pour cent (26 %) et de seize pour cent
2 (16 %) de ses ventes respectivement aux secteurs
3 résidentiel et commercial-institutionnel dès vingt
4 trente (2030). C'est bien illustré dans le
5 graphique numéro 8 qui est présenté.

6 Le RTIÉÉ avait alors l'impression que cette
7 projection constituait un intrant à la
8 planification par Énergir de ses ventes, que
9 refléterait son plan d'approvisionnement
10 quadriennal. Or, bien, aux notes sténographiques du
11 quatre (4) septembre, Énergir nous informe que cela
12 est inexact. Les projections de vingt trente
13 (2030), vingt quarante (2040) et vingt cinquante
14 (2050) du rapport de résilience climatique vingt
15 vingt-quatre (2024) ne constituerait pas un
16 intrant, mais un extrant au Plan
17 d'approvisionnement à plus court terme d'Énergir.

18 Alors, si on regarde la question qu'avait
19 posée maître Neuman :

20 Q. Quelles sont les hypothèses et les
21 trajectoires que vous avez retenues,
22 que vous avez choisi de retenir, qui
23 est retenu, parmi la panoplie de
24 trajectoires possibles, quelles sont
25 celles que vous avez retenues aux fins

1 de votre prévision?

2 Et la réponse du témoin d'Énergir :

3 R. C'est plutôt l'inverse. [...] au
4 mois de janvier, février. Donc, on
5 prévoit les livraisons de gaz pour les
6 quatre années à venir, cet exercice-là
7 est un exercice qui est très rigoureux
8 puis qui se fait à l'ensemble de
9 l'organisation, on utilise cette
10 base-là aux fins de rédaction du plan
11 de résidence climatique de l'année
12 suivante. Donc, c'est plutôt le
13 dossier tarifaire qui est un intrant à
14 la trajectoire, plutôt que la
15 trajectoire qui est un intrant au
16 dossier tarifaire.

17 Alors, nous, on modifie notre recommandation suite
18 cette information-là. Le RTIÉÉ invite la Régie de
19 l'énergie à noter qu'Énergir, contrairement à
20 l'impression antérieure que nous, nous avons,
21 n'utilise pas les projections de décroissance de
22 ses ventes de son Rapport sur la résilience
23 climatique comme intrants à son plan
24 d'approvisionnement gazier et à ses stratégies de
25 commercialisation.

1 Il nous semble que ces projections de
2 décroissance d'Énergir devraient constituer un
3 intrant au Plan d'approvisionnement et à ses
4 stratégies de commercialisation, plutôt que de
5 seulement de constituer un extrant de son Plan. Ces
6 projections l'aideraient à mieux planifier ses
7 stratégies respectives en ventes de GNT, de GSR et
8 ses besoins de capacité, ses démarches quant aux
9 nouveaux bâtiments, en programmes d'aide financière
10 et en promotion de la biénergie dans ses différents
11 marchés. Énergir devrait notamment ainsi traduire,
12 en projections annuelles, les projection 2030 de
13 son Rapport sur la résilience climatique 2024.

14 Je veux peut-être ajouter aussi que, pour
15 moi, un rapport sur la résilience climatique, ça
16 regarde les enjeux aussi macro de changements
17 climatiques. Alors ça, ça devient des intrants
18 importants. On voit, tout le monde le voit, on a
19 des changements climatiques qui sont là, puis ça,
20 je pense que c'est des choses qui sont importantes
21 de considérer. Je ne dis pas qu'il ne les considère
22 pas, mais de dire que ça vient juste comme un
23 rapport a posteriori, je pense que ça, ça devrait
24 être quand même considéré dans leur processus.
25 Alors, la page suivante.

1 La section 2.3, les hypothèses
2 énergétiques. Nous maintenons donc notre
3 recommandation, légèrement révisée ici, à l'effet
4 que les hypothèses énergétiques tendraient à
5 favoriser...

6 Q. [3] Monsieur, je pense que vous avez sauté une
7 page.

8 R. Ah. Oui. Je m'excuse, oui. Les hypothèses
9 énergétiques. Alors, ici, bien je reprends un petit
10 peu un graphique, là, qui a été présenté dans notre
11 mémoire où on regardait, on a regardé les
12 prévisions qu'avait Énergir sur les coûts du gaz
13 naturel et on a regardé dernièrement la mise à jour
14 de l'EIA, puis on constate que, bon, qu'Énergir
15 était optimiste dans son scénario de base quant à
16 l'augmentation prévue du gaz naturel.

17 Nos préoccupations continuent de se
18 confirmer dans la dernière mise à jour de l'EIA
19 dans le rapport SETO de septembre vingt vingt-cinq
20 (2025), où on voit que le gaz naturel... bon, la
21 prévision que fait l'EIA est de quatorze point
22 soixante-quatorze dollars canadiens par gigajoule
23 (14,74 \$CAD/GJ) (sic) versus quatorze soixante-sept
24 canadiens par gigajoule (14,67 \$CAD/GJ) (sic)
25 qu'avait Énergir pour vingt vingt-cinq (2025) et

1 une prévision de cinq point cinquante et un dollars
2 canadiens par gigajoule (5,51 \$CAD/GJ) versus
3 quatre point quatre-vingt-un dollars canadiens par
4 gigajoule (4,81 \$CAD/GJ) qu'Énergir a pour vingt
5 vingt-six (2026). Alors, c'est quand même des
6 chiffres, là, qui sont...

7 Q. **[4]** Excusez-moi, Monsieur Schiettekatte, est-ce que
8 c'est quatre (4) ou quatorze (14)?

9 R. Quatre quatre-vingt-un (4,81).

10 Q. **[5]** O.K. D'accord, excusez-moi.

11 R. Oui. Alors, on regarde ici, mais le message
12 important ici c'est que nos hypothèses
13 énergétiques, elles sont... le gaz coûte plus cher.
14 Je reviens à la page de la recommandation où on a
15 modifié légèrement à l'effet que les hypothèses
16 énergétiques tendraient à favoriser le choix par la
17 Régie d'un scénario... bon, là on peut l'appeler
18 mi-faible ou faible, là, de prévision de ventes au
19 dossier. Alors, on a juste rajouté le mot
20 « mi-faible » ici dans notre recommandation.

21 La section 2.4 sur les hypothèses
22 économiques. Alors quant aux hypothèses
23 économiques, nous avons bien pris note des diverses
24 pièces présentées par Option consommateurs lors de
25 la présente audience, alors qui font une mise à

1 jour des prévisions économiques. Comme à la section
2 ci-dessus sur les hypothèses énergétiques, ces
3 nouvelles prévisions économiques présentent une
4 perspective actualisée de croissance plus modeste
5 que ce qu'anticipe Énergir et une prévision
6 d'inflation plus élevée. Ceci nous amène - il y a
7 une petite faute, c'est un « E » accent grave - ici
8 encore à continuer de recommander à la Régie de
9 l'énergie de préférer un scénario de prévision de
10 la demande d'Énergir qui soit plus conservateur ou,
11 bon, mi-faible. Alors, notre recommandation reste
12 sensiblement... bien, pas dire « la même », avec le
13 mot « mi-faible » qui a été rajouté.

14 Quant au point 2.5 sur les
15 approvisionnements en gaz de source renouvelable
16 (GSR) par Énergir et leur coût. Ici, la Régie doit
17 continuer d'accorder une préférence au GSR
18 québécois en maintenant un seuil de prix plus haut
19 avant de requérir que les contrats
20 d'approvisionnement en GSR d'Énergir soient sujets
21 à une approbation préalable individuelle de la
22 Régie, tel qu'il avait été établi au dossier
23 R-4008-2017.

24 Comme indiqué dans notre mémoire à la
25 section 2.5, nous croyons qu'il est souhaitable que

1 la Régie aille plus loin dans cette distinction
2 entre les localisations de source GSR aux fins du
3 processus d'approbation des contrats
4 d'approvisionnement en GSR. En effet, outre le GSR
5 québécois et du reste du Canada, il ne peut plus
6 être pris pour acquis que, pendant la durée de
7 l'année témoin vingt vingt-cinq, vingt vingt-six
8 (2025-2026) faisant l'objet de la présente cause
9 tarifaire et du plan d'approvisionnement vingt
10 vingt-cinq, vingt trente (2025-2030) d'Énergir, que
11 les principes d'une concurrence équitable seront
12 respectés par le GSR des États-Unis.

13 On a déjà mis en preuve certains aspects de
14 cette guerre commerciale là, notamment le projet de
15 l'EPA visant à réduire l'accès aux États-Unis des
16 producteurs de GSR canadiens dès vingt vingt-six
17 (2026). Énergir a déclaré en audience suivre avec
18 inquiétude ces développements, bien qu'il ne
19 s'agisse aujourd'hui que d'un projet
20 protectionniste des États-Unis. Alors, on fait la
21 référence aux notes sténographiques. On s'attend
22 durant le mois d'octobre que cette décision-là
23 sorte aux États-Unis. C'est ce qui était hier dans
24 les journaux.

25 Alors, cela, évidemment, survient dans un

1 contexte où le coût nord-américain du GSR devrait
2 croître de façon fulgurante. Alors, on a déposé
3 dans les audiences une pièce où on avait un rapport
4 de l'American Gas Foundation qui a été préparé par
5 un consultant assez reconnu, ICF. Et on voit à la
6 page 71 de ce rapport-là une figure qui nous
7 présente une courbe qui annonce une progression
8 importante du prix prévu du GSR aux États-Unis
9 d'ici vingt cinquante (2050). Alors, comme il est
10 bien expliqué, les premiers gisements, bien,
11 coûtent moins cher, mais les gisements, plus on
12 avance dans le temps, ça coûte très cher. On voit
13 la progression phénoménale de ce coût-là. Alors,
14 ici encore, Énergir indique suivre ces
15 développements avec inquiétude.

16 Devant le risque d'une telle concurrence
17 injuste des États-Unis, le RTIÉÉ soumet que la
18 Régie ne peut pas rester immobile. Il y aurait lieu
19 d'adapter à cette concurrence injuste le processus
20 actuel d'approbation des contrats d'Énergir en GSR
21 établi au dossier R-4008-2027 (sic), en requérant
22 qu'Énergir soumette à l'approbation spécifique de
23 la Régie...

24 Q. **[6]** Excusez, c'est « 2017 »?

25 R. « 2017 ». Oui, je m'excuse. Soumettre à

1 l'approbation spécifique de la Régie tous ses
2 contrats d'approvisionnement provenant des États-
3 Unis.

4 En examinant ainsi, cas par cas, ces
5 contrats, la Régie de l'énergie devrait ainsi mieux
6 être en mesure d'évaluer si l'acquisition du GSR
7 des États-Unis par Énergir résulterait ou non d'une
8 concurrence injuste et donc satisferait on ou non
9 au critère de « dépense raisonnable » ou
10 « nécessaire » d'Énergir, en tenant également
11 compte des critères de l'article 5 de cette même
12 loi. Alors, ici, on dit, c'est :

13 L'intérêt public, la transition
14 énergétique ordonnée et au moindre coût,
15 l'innovation, la maximisation des
16 bénéfices économiques, sociaux et
17 environnementaux de l'énergie pour les
18 Québécois, et le respect des
19 politiques gouvernementales et la
20 perspective de développement durable
21 et d'équité.

22 Alors, c'était notre recommandation. On
23 passe maintenant au chapitre 3 de notre mémoire sur
24 les achats volontaires et la socialisation du gaz
25 de source renouvelable.

1 Alors, nous avons noté au cours de
2 l'audience que la recommandation de plusieurs des
3 intervenants, dont le RTIÉÉ et le GRAME, de mettre
4 fin au report des deux ans du GSR socialisé aurait
5 des effets positifs sur les réductions d'impôts
6 reliées au maintien d'inventaire. Ceci refléterait
7 la vérité des coûts et serait équitable entre les
8 générations de clients. Les coûts de GSR socialisé
9 devraient être inclus au Tarif de socialisation de
10 l'année témoin sur une base prévisionnelle.

11 Dans notre mémoire, à la section 3, on
12 rappelait que EGQ a fait la même demande au dossier
13 4292-2024, et aussi que BC Fortis présente déjà à à
14 sa facture les coûts de socialisation annuels. Lors
15 de l'audience, Énergir nous a paru ouverte à ce
16 changement. Alors, notre recommandation demeure
17 inchangée.

18 Le RTIÉÉ, par contre, continue d'être
19 préoccupé sur le risque réputationnel, donc le
20 risque de pertes volontaires, que pose Énergir à la
21 qualité de son information quant à l'achat de GSR,
22 ce en quoi consiste l'achat de GSR et en quoi il ne
23 consiste pas.

24 L'OPC a récemment donné suite à une plainte
25 du regroupement Sortons le gaz qui reprochait à

1 Énergir que ses communications pouvaient laisser
2 croire erronément que le gaz physiquement livré aux
3 consommateurs volontaires de GSR était différent du
4 gaz naturel physiquement livré à tous les autres
5 clients d'Énergir.

6 Une plainte a également été... bien, est
7 également en cours devant le Bureau de la
8 concurrence du Canada. Il est donc important
9 qu'Énergir communique correctement avec les
10 consommateurs volontaires de GSR qui achètent leurs
11 volumes de GSR, mais non seulement eux, mais ceux
12 qui ne font pas partie des approvisionnements
13 globaux d'Énergir, sans correspondre à des
14 livraisons physiques et distinctes.

15 Une compréhension erronée par le public ou
16 par la clientèle ne peut qu'amener une déception
17 ultérieure, et donc une perte de réputation et donc
18 de ventes volontaires de ce GSR. Énergir a indiqué
19 avoir amélioré ses communications, mais indique ne
20 pas effectuer de suivi de ces améliorations, par
21 des sondages sur la compréhension du public ou
22 de... et de sa clientèle.

23 Alors, on ajoute une recommandation 2.3.1,
24 où le RTIÉÉ invite donc respectueusement la Régie à
25 requérir une mesure par des sondages de la

1 compréhension par le public et sa clientèle,
2 notamment ses consommateurs volontaires de GSR, et
3 de déposer un suivi annuel de ses résultats de ses
4 sondages et de ses démarches d'amélioration de son
5 information tant... quant à ce en quoi l'achat de
6 GSR consiste et en... et ce en quoi il ne consiste
7 pas.

8 Le chapitre 4 de notre mémoire sur les
9 programmes, PGEÉ, le PED, le CASEP, la biénergie,
10 en vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026).
11 Alors, le premier, le plan d'efficacité
12 énergétique, c'est le sujet, le fameux sujet de la
13 période d'amortissement des programmes.

14 Alors, au fameux tableau Q.22-4, nous
15 rappelons que dans le volet des études et
16 implémentation, on note que les études
17 préliminaires auraient, par les mesures qu'elles
18 génèrent, des durées de vie de huit et neuf ans.

19 Ceci milite en la faveur de notre
20 recommandation à la Régie d'approuver à ce stade ce
21 nouveau scénario, un amortissement de dix (10) ans
22 pour les coûts de l'ensemble du programme des... du
23 PGEÉ. Toute exception rare devrait faire l'objet
24 d'une démonstration par Énergir, acceptée par la
25 Régie, d'une plus longue durée de vie raisonnable

1 prévisible, non seulement quant à l'équipement,
2 mais quant à l'utilisation de cet équipement par la
3 clientèle et des gains en résultant.

4 Nous avons aussi corrigé notre
5 recommandation 2.4.2 pour éliminer les campagnes de
6 sensibilisation pour donner suite aux précisions
7 d'Énergir, lors des audiences. Le coût de celles-
8 ci, évidemment, serait pas amorti parce qu'elles ne
9 seront pas passés dans ce programme-là.

10 Alors, à la pièce, nous avons présenté
11 lors des audiences une pièce qui était à la Régie,
12 qui est un Rapport de la Chaire de gestion du
13 secteur de l'énergie des HEC sur le financement de
14 l'efficacité énergétique au Québec, daté de septembre
15 vingt, vingt-cinq (2025). Ce rapport indique que le
16 potentiel annuel d'économie d'énergie d'Énergir est
17 vingt-cinq pour cent (25 %) à la page 9.

18 Alors, on voit ici, là, le texte.
19 Évidemment, c'est par rapport à la consommation
20 de 21... vingt, vingt et un, vingt, vingt-deux
21 (2021-2022).

22 Le rapport propose aussi une série de
23 constats de pistes d'action, nous notons les
24 recommandations suivantes : Alors, recommandation
25 numéro 5, c'est sur une réglementation moderne

1 décontraignante. Actualiser le cadre réglementaire
2 en intégrant les normes de performance énergétiques
3 et de GES, en rendant obligatoires certaines
4 pratiques. Alors, les audits, les divulgations de
5 cotations des systèmes de gestion de l'énergie pour
6 encadrer efficacement les projets et les
7 financements.

8 Ensuite, à la recommandation 7, c'était La
9 transparence et la valorisation des données. Rendre
10 les données de consommation, de performances
11 énergétiques et d'émissions de GES accessibles
12 publiques et compréhensibles afin d'outiller les
13 acteurs et favoriser une gestion éclairée.

14 Alors, on pense que ces... ces deux
15 recommandations-là rejoignent nos recommandations
16 d'effectuer des analyses et des audits sur les
17 programmes spécifiques pour justifier des
18 modifications telles que les périodes
19 d'amortissement.

20 Alors, ici, bien on a juste fait une
21 petite correction, là, d'ajuster... d'enlever,
22 juste laisser le mot sur les études préliminaires.
23 Je noterais aussi, quand nous regardez le budget
24 des... des... du programme, c'est quand même un
25 poste important dans le budget. Bon. Est-ce que les

1 études préliminaires sont toutes transformées à
2 cent pour cent (100 %) dans des projets? Ce qui
3 permet d'arriver au huit/neuf/un, je ne le sais
4 pas.

5 Mais normalement quand on fait des
6 études préliminaires, bien, il y a une partie des
7 études qui se transforment pas en projet. Alors, ça
8 reste une préoccupation qu'on a, là, de dire. Je
9 pense, c'est conservateur de régler... de garder le
10 10 ans surtout que c'est une part importante du
11 budget.

12 À moins qu'on pourrait faire plus
13 d'études ou de recommandations comme c'est fait par
14 la Chaire des HEC de dire, bien, on pourrait
15 regarder plus attentivement ces chiffres-là d'une
16 façon transparente, peut-être faire des audits. Le
17 témoin d'Énergir a dit que c'était difficile de
18 faire des audits pour les clients. Et c'est
19 peut-être de prévoir des budgets pour faire ça, là,
20 pour faire les suivis. Alors, bon.

21 Comme on disait, on vise une période
22 allant... On pense qu'une période de quinze (15)
23 ans, ça peut être envisagé dans des cas plus rares.
24 Lorsque la durée de vie est démontrée et acceptée
25 par la Régie de la mesure, et de son usage par la

1 clientèle, basé sur des évaluations indépendantes
2 si on dépasse le dix (10) ans et que l'équipement
3 est peu susceptible de devenir obsolète.

4 Alors, la page suivante, c'est la suite
5 de la recommandation. On a changé un petit peu la
6 formulation ici. En disant que c'est de réviser
7 périodiquement les durées de vie des mesures et de
8 leurs usages par la clientèle. Donc, en fait, c'est
9 le plus le mot « durées de vie des mesures » qu'on
10 voulait dire dans cette recommandation-là.

11 L'objectif ici, encore une fois on
12 reprend, là, puis c'est ce qui est un petit peu dit
13 par les HÉC, c'est d'assurer une communication
14 transparente, bon, avec les clients, mais aussi les
15 organismes, là, qui suivent ces dossiers-là.

16 Le PED, alors, ça, c'est notre page
17 suivante sur le Programme d'encouragement à la
18 décarbonation. Alors, nous réitérons notre
19 recommandation d'offrir une option sans...

20 Q. [7] Pour les notes sténographiques, vous avez dit
21 que vous réitérez ou que vous retirez?

22 R. Qu'on réitère. Réitérons notre recommandation à la
23 Régie d'inviter Énergir à offrir une option sans
24 engagement à court terme pour... Nous retirons, je
25 m'excuse. On enlève ce bout-là de la

1 recommandation. L'option de... bon, suite aux
2 discussions qu'on avait eu avec le panel d'Énergir,
3 on retire la recommandation d'offrir une option
4 sans engagement pour tester le programme. Nous
5 sommes satisfaits des explications d'Énergir pour
6 utiliser seulement l'engagement de cinq ans. Alors,
7 c'est la recommandation ici, qui était la
8 suppression du plafond de quinze mille dollars
9 (15 000 \$). Et on retire, là, de notre... notre
10 présentation le programme de test.

11 Ça suit encore ici. Le CASEP. Alors, la
12 section 4.4 on... on a apporté un tout petit
13 changement ici dans notre recommandation. Alors on
14 invite la Régie à prendre acte de la décision du
15 ministère, MELCCFP de ne plus reconnaître le CASEP
16 au sein du PGEÉ. Il invite toutefois Énergir à
17 soumettre, dans un prochain dossier ou une
18 prochaine phase, une proposition de CASEP en tant
19 que programme commercial, qui serait uniquement
20 destinée à convertir au gaz naturel les clients
21 actuellement au mazout effectuant des usages peu ou
22 difficilement électrifiables.

23 La biénergie, alors ici bien c'est la même
24 recommandation, elle est inchangée. C'est
25 d'utiliser un thermostat intelligent. Je voudrais

1 peut-être juste faire un petit apparté par rapport
2 à une discussion qui a eu lieu, qui préoccupe
3 beaucoup de monde. J'ai vu les régisseurs en parler
4 beaucoup. On s'en va dans un... un mode où il y a
5 des problèmes en pointe. On dit... bien, nous, on
6 n'a pas de compteur intelligent, on n'est pas
7 capable de faire du contrôle comme Hydro-Québec. Le
8 thermostat intelligent c'est un outil de contrôle.
9 Il permet aux gens de diminuer leur consommation en
10 pointe et il pourrait avoir, je ne dis pas
11 d'aller... peut-être que ça pourrait être fait avec
12 Hilo ou un programme conjointement avec Hydro-
13 Québec, mais la consommation en pointe avec le
14 thermostat intelligent permettrait de faire une
15 réduction. Alors, je vous invite à dire : bien,
16 c'est obligatoire de mettre un thermostat
17 intelligent quand vous passez à la biénergie si,
18 sur un horizon, là, comme on disait de seize (16)
19 ans on prévoit convertir tous les clients à la
20 biénergie, bien ça c'est un outil de contrôle
21 qui... qui permettrait de... d'arriver à faire une
22 réduction à la pointe de la consommation puis du
23 problème, là, qu'on a discuté durant les derniers
24 jours aux audiences. Alors, je voyais ça comme une
25 mesure, là, qui serait facile d'implémenter,

1 surtout que maintenant il y a des programmes de
2 subvention, là, qui sont importants pour ce genre
3 d'outil là.

4 Bon, le reste des recommandations qu'on
5 avait restent inchangées. Alors, ça m'a fait
6 plaisir de vous présenter aujourd'hui ces faits
7 saillants.

8 Q. **[8]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur
9 Schiettekatte. Et monsieur Schiettekatte est
10 maintenant disponible pour répondre à d'autres
11 questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Je ne vois pas maître... ah oui,
14 il est là. Maître Dubé, vous n'avez pas de
15 questions? Pas de questions. Maître Champigny? Pas
16 de questions non plus. Maître Thibodeau?

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU :

18 Q. **[9]** Oui, une ou deux questions, Madame la
19 Présidente. Alors bonjour.

20 R. Bonjour.

21 Q. **[10]** J'ai une question sur une de vos propositions.
22 Je ne pense pas que ce soit nécessaire de
23 l'afficher, là, je crois que c'était la page 11 de
24 votre présentation. Une de vos propositions
25 évidemment, c'est que les contrats d'achat de GSR

1 auprès des producteurs situés aux États-Unis
2 fassent l'objet d'une approbation à la pièce, donc
3 pour chacun des contrats. Et je comprends bien...
4 si je comprends bien votre justification, c'est
5 qu'il y a des mesures, là, qui pourraient limiter
6 l'accès au marché américain pour les producteurs
7 canadiens et québécois. C'est exact, c'est bien ça?

8 R. Exact, oui.

9 Q. **[11]** O.K. Et ce que j'essaie de comprendre...
10 évidemment, présentement il y a des producteurs,
11 par exemple, au Québec, qui vendent leur GSR à
12 Énergir. Et il y a d'autres producteurs situés au
13 Québec et au Canada, qui vendent leur GSR aux
14 États-Unis, donc plutôt. Si jamais il y avait des
15 mesures qui rendaient moins attrayant pour les
16 producteurs québécois ou canadiens de vendre aux
17 États-Unis, en quoi... pouvez-vous expliquer s'il
18 vous plaît en quoi ce serait négatif pour la
19 clientèle d'Énergir?

20 R. L'objectif ici, c'est que, nous, on croit que
21 l'enjeu, il ne va pas se développer dans les
22 prochaines... prochaines années. Il va surtout se
23 développer au moment où vous allez essayer de
24 renouveler ces contrats-là américains. Quand vous
25 allez renouveler ces contrats-là américains, les

1 prix vont avoir augmenté d'une façon importante
2 parce que le producteur américain, lui, va se
3 retrouver à vendre plus cher actuellement parce
4 qu'il ne pourra plus en importer du Canada. Alors,
5 les prix vont avoir monté aux États-Unis puis vous
6 allez vous retrouver à devoir acheter du gaz aux
7 États-Unis qui est beaucoup plus élevé.

8 Alors, l'enjeu ici, c'est... la meilleure
9 façon, c'est de jouer le même jeu que les
10 Américains ont, c'est d'avoir des
11 approvisionnements locaux, d'être à cent pour cent
12 (100 %) indépendants, idéalement, qu'on ait tout de
13 la fourniture. Ça permettrait aussi de régler les
14 problèmes de transport qu'on parle. Si le GSR est
15 fait... Bon, il y a des cas exceptionnels où on
16 doit utiliser le réseau de transport comme à
17 Sainte-Sophie, là, mais en général, la production
18 locale permettrait en plus de régler cet enjeu-là
19 de transport qu'on a.

20 Alors, c'est un petit peu une mesure... On
21 ne peut pas laisser faire ça. Actuellement, ce
22 n'est plus une question de libre marché. Alors,
23 vous ne pouvez pas d'un côté dire « oui » et de
24 l'autre côté dire « non ». Soit des deux côtés on a
25 des mesures ou soit on n'en a pas. C'est un petit

1 peu ça.

2 Q. **[12]** O.K. Donc, l'enjeu de votre côté est au niveau
3 du renouvellement, donc des contrats à terme, des
4 contrats?

5 R. Oui, parce que vous avez des très bons prix. On en
6 a discuté longuement dans chacune des approbations.
7 Bon. Nous, comme groupes environnementaux, on est
8 évidemment préoccupés que certains de ces
9 compétiteurs-là aux États-Unis n'ont pas les mêmes
10 règles environnementales, donc ce n'est pas la...
11 je pourrais dire, la même qualité environnementale
12 de fourniture, mais je vous invite à vraiment
13 essayer d'avoir de la fourniture locale.

14 Oui, je suis d'accord que EBI, par exemple,
15 ne va peut-être plus vendre son gaz parce qu'ils
16 vont se retrouver à payer... à avoir un moins bon
17 prix du côté américain. Mais peut-être que c'était
18 le bon moment de négocier avec eux puis de négocier
19 un contrat à long terme. Mais je pense qu'il faut
20 absolument avoir une contre-mesure, que la Régie le
21 fasse. Aux États-Unis, c'est l'EPA qui fait ça.

22 Q. **[13]** Je vous remercie beaucoup. Donc, plus de
23 questions, merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie. Maître Cardinal?

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Merci, je n'aurai pas de questions.

3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

4 Mme SYLVIE DURAND :

5 Q. [14] Bon, monsieur Schiettekatte. J'aurais une
6 première question sur les données qu'Énergir prend
7 pour faire son dossier tarifaire. Vous mentionnez
8 que le rapport sur la résilience climatique n'est
9 pas un intrant, mais un extrant au Plan
10 d'approvisionnement. J'aimerais vous entendre. Je
11 comprends que ce rapport-là, c'est une prévision
12 sur plusieurs années. Et puis quand on arrive dans
13 un dossier tarifaire, un plan d'approvisionnement,
14 c'est vraiment... on est à très, très court terme,
15 moyen terme, tandis que le rapport de résilience
16 est à très long terme. Est-ce que vous ne croyez
17 pas que, pour faire des prévisions pour un dossier
18 tarifaire, on doit la faire sur la base de la
19 meilleure information, la plus récente, avant de
20 déposer le dossier plutôt que de prendre
21 l'information d'un rapport qui a été fait quelques
22 mois auparavant puis qui porte sur le long terme?

23 R. Je comprends l'essence de ça, mais dire qu'on
24 l'ignore puis qu'on va juste... Parce que le
25 rapport, il regarde, oui, les modèles de prévision

1 qui sont faits à trente (30) ans. On va peut-être
2 voir que ça va peut-être même aller plus loin à
3 cause des enjeux américains. Mais je pense que dire
4 qu'on n'en tient pas compte... Surtout qu'il y a
5 d'autres données dans ces rapports-là... on a parlé
6 ici des modèles, mais il y a des données sur les
7 changements climatiques qui viennent affecter les
8 décisions. Bon, Marcel Paul a parlé que
9 l'intelligence artificielle des modèles va faire en
10 sorte qu'on va regarder tous ces enjeux-là en même
11 temps. Je pense qu'il y a des données qui
12 pourraient être mises dans les modèles
13 d'intelligence artificielle qui servent à faire ces
14 prévisions-là qui viennent des prévisions qu'on
15 retrouve dans le modèle de... le rapport de
16 résilience climatique.

17 Alors, dire qu'on les ignore, je ne pense
18 pas qu'on peut faire ça. Je pense que oui, je suis
19 d'accord qu'éventuellement ça va servir comme
20 « input » dans le prochain rapport, mais de dire
21 qu'on l'ignore complètement, qu'on n'en prend pas
22 compte dans notre modèle à court terme... Moi, je
23 vous dis, les modèles de prévision qu'il y a eu une
24 petite discussion... Bon, je n'ai pas fait comme
25 Marcel Paul, travailler toute la soirée à regarder

1 s'il y en avait des nouveaux, mais je sais que ces
2 modèles-là tiennent compte de ça. En tout cas, chez
3 Hydro-Québec, c'était ça, ils en tiennent compte.
4 J'abonde dans le même sens que Marcel Paul. Alors,
5 je trouve ça bizarre qu'on dise : « Non, on n'en
6 tient pas compte du tout. »

7 Q. [15] O.K. Maintenant, une dernière question
8 concernant les thermostats intelligents que vous
9 avez invoqués pour, si j'ai bien compris, essayer
10 de faire de la gestion de la pointe chez les
11 clients d'Énergir. Je comprends que, pour le
12 client, là, évidemment, lui s'il baisse son
13 thermostat, il réduit sa consommation d'énergie,
14 mais quand on parle de tarif de gestion de la
15 pointe, il faut qu'Énergir soit en mesure de
16 récompenser ou donner un incitatif pour le client.
17 Puis pour faire ça, bien, il faut qu'il soit
18 capable de constater avec les compteurs, parce que
19 c'est le lien. Et donc je comprends du point de vue
20 du client que cela peut l'aider. En fait, sans
21 thermostat intelligent, on ne peut pas rien
22 faire...

23 R. Je ferais un petit parallèle, là, sur la discussion
24 qu'on a eue sur les... justement le dossier
25 qu'on... la partie qu'on a enlevée sur notre

1 recommandation d'amortissement. On a décidé, on va
2 enlever la partie, là, parce qu'il n'y a pas
3 d'argent prévu pour ça qu'on pourrait mettre, comme
4 vous dites, mais la sensibilisation. Ici, si on
5 avait un compteur intelligent, Énergir pourrait
6 sensibiliser les clients de dire, bien, là, à la
7 pointe, on a une journée de pointe qui s'en vient,
8 qui est importante. Par exemple, je me souviens, on
9 était en audience, puis c'était une journée de
10 pointe. Bien, là, peut-être que les gens qui
11 avaient des compteurs intelligents, ils pourraient
12 s'engager à réduire leur consommation. Ce ne serait
13 pas transféré directement dans une économie. Bien,
14 il y aurait une économie, parce que les gens
15 consommeraient moins. Mais ça serait un pas vers
16 cette direction-là. Puis ça peut être fait à très
17 court terme.

18 Alors, c'est un petit peu, c'est un petit
19 peu comme la sensibilisation. Je ferais un
20 parallèle avec ce genre de programme là. T'sais, on
21 fait déjà de la sensibilisation sur les programmes
22 de PGEÉ. Puis c'est souvent, là on le voit, c'est
23 une mesure qui est très payante. Mais pour les
24 thermostats intelligents, je pense que c'est un
25 outil important qu'on a directement disponible pour

1 faire ça.

2 Q. [16] Je vous remercie. Ça termine mes questions.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Je vous remercie. Finalement, je n'aurai pas de
5 questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Moi non plus. Elles ont déjà été posées. Avez-vous
8 un réinterrogatoire, Maître Neuman?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Non. Je vous remercie beaucoup. Merci au témoin.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup. Alors, vous êtes
13 maintenant libéré, avec nos remerciements.

14 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. On va passer à ce qui est la reprise du...
18 Bien, en fait, c'est peut-être un super panel parce
19 que ce n'est pas nécessairement le panel 5.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Panel 6.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça sera le panel 6 mélangé.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Panel 6 mélangé. Bon. On peut l'appeler comme ça.

1 Est-ce que je peux... On avait parlé hier la
2 possibilité par Teams, mais à tout le moins, ils
3 sont en personne ici avec nous. Je peux vous
4 demander une dizaine de minutes tout simplement
5 pour s'installer et se préparer, puis on
6 reviendrait avec leur témoignage par la suite?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Enfin, on va vous donner quinze (15)
9 minutes. On va revenir à dix heures (10 h).

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Encore mieux.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 PANEL 6 - ÉNERGIR

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Rebonjour après ce moment excitant.

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 Rebonjour. On a pu tous reprendre notre souffle
24 après avoir monté l'escalier pour certains. Donc,
25 le panel bonus qui est ici pour vous aujourd'hui.

1 Vous avez madame Yaye Dieynaba sur la droite qui
2 pourra répondre à... qui était sur le panel 5, qui
3 pourra répondre à la question que vous aviez sur
4 l'impact de la décision en lien avec Saint-Flavien.
5 Au milieu, vous avez madame Stéphanie Corbeil, qui
6 sera en mesure de répondre à vos questions sur les
7 propositions modifiées à l'article 9.4.1 des
8 Conditions de service et Tarif. Et à la gauche
9 complètement, madame Maude Paré Allie, qui était
10 sur le panel 4, qui revient aujourd'hui pour
11 répondre à des questions que vous pourriez avoir au
12 niveau du plan de développement point mort
13 tarifaire.

14
15 L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025), ce onzième (11e)
16 jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

17
18 YAYE DIEYNABA BA, chargée principale Tarification,
19 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
20 Montréal (Québec);

21
22 STÉPHANIE CORBEIL, chef d'expertise Service à la
23 clientèle, ayant une place d'affaires au 1717, rue
24 du Havre, Montréal (Québec);

25

1 MAUDE PARÉ ALLIE, directrice Planification et
2 analyses financières, ayant une place d'affaires au
3 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

4
5 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7
8 LA PRÉSIDENTE :
9 Merci beaucoup de vous être rendues disponibles. Je
10 pense qu'on va commencer avec les questions de
11 maître Cardinal.

12 INTERROGÉES PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. **[1]** Bonjour. Merci. Bonjour aux membres du panel.
14 En fait, c'est une question de suivi parce que, au
15 panel 4, j'ai posé une question pour justement
16 avoir les chiffres relativement à l'impact de la
17 décision D-2025-060 sur la pièce B-0146,
18 précisément les lignes 40 à 45 quand on parle de la
19 page 2, puis à la page 1 les lignes 41 à 46. Et,
20 sauf erreur, c'est madame Allard qui m'a indiqué
21 que le panel 5 répondrait à ma question. Et je
22 crois, juste que c'est par l'enthousiasme du
23 moment, on n'a pas eu la réponse. Donc, je me
24 demandais si c'était possible pour vous de fournir
25 les chiffres, si vous aviez les chiffres. Puis si

1 vous ne les avez pas, à ce moment-là, on peut
2 prendre un engagement.

3 Mme YAYE DIEYNABA BA :

4 R. Quand vous dites « les chiffres », vous voulez dire
5 le total des revenus de réception de la ligne...
6 dans la pièce, la ligne 43 pour le tarif de
7 réception, c'est bien ça?

8 Q. **[2]** Non. En fait, c'est pour l'ensemble... O.K. Si
9 on regarde la pièce B-0146, à la page 1, ce serait
10 les impacts sur les lignes 41 à 46.

11 R. Oui.

12 Q. **[3]** Puis si on regarde à la page 2, là, à ce
13 moment-là, ça va être les impacts sur les lignes 40
14 à 45. Et là, ce serait l'engagement numéro... je
15 crois que c'est 9. 8? O.K. D'accord.

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 J'allais peut-être proposer qu'on montre la pièce à
18 l'écran. Je ne sais pas si vous auriez eu la
19 réponse sur le banc. Sinon, effectivement, ce sera
20 approprié de prendre un engagement. Je ne sais pas,
21 Madame Ba, si, avec la présentation de la pièce,
22 est-ce que ça peut vous aider ou est-ce que vous
23 avez la réponse? Ou si on y va avec un engagement
24 tout simplement?

25

1 Mme YAYE DIEYNABA BA :

2 R. La ligne 42, au lieu de quatre mille trois cent
3 soixante et onze (4 371 M\$) comme revenus de
4 réception, on aurait cinq millions et quelque.

5 Q. **[4]** Pouvez-vous juste préciser? On est à quelle
6 page, là?

7 R. La page que je vois, c'est la page 2.

8 Q. **[5]** C'est la page 2. O.K. Moi, de loin,
9 malheureusement, mes yeux ne se rendent pas. O.K.

10 R. La page 2, ligne 42. Donc, ce ne sera plus quatre
11 mille trois cent soixante et onze (4 371 M\$), ça va
12 être cinq point un millions (5,1 M\$).

13 Q. **[6]** O.K. Parfait.

14 R. On devait... si on devait changer la pièce parce
15 que les ajustements des revenus... des revenus de
16 distribution dépassaient un million de dollars
17 (1 M\$), oui, il faudrait rechanger toute la pièce.

18 Q. **[7]** O.K. Puis, les... pour les autres lignes,
19 est-ce que vous avez les chiffres?

20 R. Pour les autres lignes, ça va être tous les taux
21 proposés des revenus de distribution qui vont
22 bouger.

23 Q. **[8]** O.K. En fait, on souhaitait avoir les chiffres
24 qui apparaîtraient, si on est à la page 2, aux
25 lignes 40 à 45 est-ce qu'il y aurait des

1 modifications?

2 R. Oui.

3 Q. **[9]** Oui. O.K. Puis est-ce que... est-ce que vous
4 les avez présentement, les chiffres qui seraient
5 associés?

6 R. Non, on ne les a pas parce que quand on a fait le
7 total des écarts d'ajustement ça ne dépassait pas
8 un million de dollars (1 M\$) pour les revenus de
9 distribution.

10 Q. **[10]** O.K. En fait, si jamais la Régie... si jamais,
11 là, l'écart est atteint, le seuil de matérialité de
12 un million (1 M), est-ce... il y aurait des
13 impacts, on comprend qu'il y aurait des impacts,
14 est-ce que vous pourriez nous le quantifier pour
15 les lignes 40 à 45?

16 R. Oui, le revenu de réception sera en hausse de sept
17 cent cinquante-neuf mille (759 000).

18 Q. **[11]** En fait, j'essaye de voir plus loin, là. Bon,
19 c'est pas grave, je le vois ici. En fait, on voit
20 le chiffre de sept cent vingt-neuf millions (729 M)
21 à la ligne 44 et en dessous on voit une variation
22 de seize millions (16 M). Donc, c'est ces chiffres-
23 là qu'on aurait besoin de connaître l'impact, ce
24 serait quoi la modification?

25 R. Ça prendrait un recalcul en fait, parce que le

1 tarif de réception est inclus dans tous les revenus
2 de distribution. Dans la décision ce qu'on a dit,
3 c'est : on ne socialise pas une partie dans les
4 taux de distribution. Il faudrait les faire assumer
5 au DR. Donc, on baisse les taux de distribution,
6 mais on augmente notre taux de tarif de réception.
7 Si j'augmente juste de un million (1 M) la ligne
8 42, ça va débalancer, ça ne marchera plus.

9 Q. **[12]** Ce ne sera pas très long. En fait, dans...
10 Énergir a envoyé une correspondance à la Régie à la
11 pièce B-0218. Et là je peux vous lire le passage
12 qui est... qui est pertinent pour nous. C'est
13 qu'Énergir déposait une mise à jour de la pièce
14 Énergir-M, Document 5, pour refléter la mise à jour
15 du coût en capital prospectif. Puis là, en raison
16 de la décision D-2025-0060 qui a été rendue,
17 Énergir présentait l'impact sur la D-2025-0...
18 l'impact en fait sur le revenu requis du service de
19 distribution. Puis, il mentionnait un ajustement à
20 la baisse du revenu requis de sept cent soixante-
21 trois millions... mille... sept cent soixante-trois
22 mille dollars (763 000 \$). Et là, c'est... ce que
23 la Régie souhaite savoir c'est : où on le retrouve?
24 Où il serait, à quel endroit il serait appliqué
25 dans le tableau?

1 R. La ligne 42... À ma connaissance, la ligne 42 sera
2 plus sept cent soixante-trois (+763) parce que
3 c'est le tarif DR. Moins sept cent soixante-trois
4 (-763) pour les tarifs de distribution, donc
5 j'imagine que ça va se voir dans la ligne 44.

6 Q. **[13]** Parfait. Donc, là, ça répond à ma question.
7 Merci beaucoup.

8 INTERROGÉES PAR Me LA FORMATION

9 Mme SYLVIE DURAND :

10 Q. **[14]** Bonjour. Madame Paré Allie, je voulais revenir
11 sur votre réponse pour le point mort tarifaire.
12 Évidemment, je... en fait, ce que je veux avoir
13 avec vous, c'est une discussion parce que, en fait,
14 la question que je me pose, c'est le concept de
15 point mort tarifaire puis son utilité. Je ne sais
16 pas, je peux afficher... Bien, oui, je vais
17 afficher.

18 Monsieur Julien, si vous pouviez afficher
19 la pièce B-0019 du dossier R-4213-2022. Je prends
20 celui-là parce qu'on avait un impact... un point
21 mort tarifaire de près de dix-huit (18) ans. La
22 ligne 307. Oui.

23 Bon, on voit les lignes... On voit qu'on a
24 « contribution tarifaire », « contribution
25 tarifaire actualisée », puis ensuite on a

1 « contribution tarifaire cumulative actualisée ».
2 Puis ça, c'est un projet qui... comme
3 traditionnellement, c'était le cas avant, au début,
4 il y avait plus de coûts que de revenus. Donc, il y
5 avait un effet à la hausse sur les tarifs. Alors,
6 c'est ce qu'on voit. Quand on regarde la ligne
7 « contribution tarifaire cumulative » à la ligne
8 307, on voit, on a cent six (106) l'année 1;
9 l'année 2, on a deux cent vingt (220), qui
10 correspond au cent six (106) plus le cent quatorze
11 (114), et ainsi de suite.

12 Et, Monsieur le Greffier, si on pouvait
13 aller vers la gauche, juste... Encore un petit peu.
14 Oui. Encore un petit peu. O.K. On arrête.

15 On voit qu'à l'année 19, il commence à y
16 avoir un effet à la baisse sur les tarifs. Alors,
17 le point mort tarifaire, c'est comme l'effet
18 cumulatif. C'est marqué :

19 18,57 ans.

20 Donc, ça prend dix-huit point cinquante-sept
21 (18,57) ans avant que les clients puissent récolter
22 des bénéfices du raccordement des clients. Est-ce
23 que vous êtes d'accord avec moi qu'avec le...
24 anciennement, dans l'ancien modèle, ça fonctionnait
25 comme ça?

1 Mme MAUDE PARÉ ALLIE :

2 R. En fait, ça a toujours fonctionné comme ça puis ça
3 fonctionne encore comme ça. Le calcul n'a pas du
4 tout changé par rapport au point mort tarifaire.

5 Q. [15] O.K. Ça fait que là, je vais continuer. Ce qui
6 fait que dans la D-2018-080 - c'est ça,
7 D-2018-080 - Énergir avait fait valoir à la Régie
8 qu'il y avait une corrélation entre l'IP puis le
9 point mort tarifaire. Bien que ça ne soit pas égal,
10 Énergir disait que c'était équivalent, puis la
11 Régie, bien, dit : « Ce n'est pas tout à fait le
12 même calcul, mais il y a une corrélation », et elle
13 avait évalué... Bon, c'est sûr qu'un IP de 1, c'est
14 un point mort tarifaire de quarante (40) ans. Puis,
15 bien, anciennement, ça veut dire que sur quarante
16 (40) ans... en tout cas, c'est que j'avais compris
17 de la décision, puis il y avait... Énergir avait
18 fait valoir ça, avait fait valoir qu'un IP d'un
19 point deux (1,2), c'était à peu près vingt-trois
20 (23) ans; un point trois (1,3), c'était dix-huit
21 (18) ans, d'où les deux critères : IP d'un point
22 trois (1,3) et point mort tarifaire d'un point huit
23 (1,8).

24 Là, ce que je comprends, c'est que quand on
25 prend des revenus, une période de revenus qui est

1 plus courte que la période d'amortissement... Je
2 vais dire ça comme ça parce que je comprends que
3 cette année, c'est particulier, il n'y a pas
4 beaucoup de conduites, il y a beaucoup de
5 branchements. Là, on passe à vingt-cinq (25) ans,
6 avant que les coûts tombent, mais le principe est
7 là. C'est que pendant les vingt (20) premières
8 années, on a des... c'est-à-dire qu'il y a des
9 effets à la baisse sur les tarifs, c'est-à-dire que
10 les revenus sont toujours supérieurs aux coûts, ce
11 qui fait que le point mort tarifaire, quand on fait
12 le cumul, c'est toujours positif. Donc, dès l'année
13 1, c'est positif, puis ça reste positif. Ça va
14 rester positif, là, je le sais pas, j'ai pas fait
15 le calcul, mais vous, vous me dites le point mort
16 tarifaire est un an parce que ça reste positif
17 jusqu'à la fin du projet, c'est ce que j'en déduis,
18 là.

19 R. Oui, c'est exact.

20 Q. **[16]** O.K. Mais c'est qu'à l'année vingt-trois (23),
21 vingt (20)... en fait, dans notre cas, c'est vingt
22 et un (21), vingt-deux (22), vingt-trois (23),
23 vingt-quatre (24), et vingt-cinq (25). Là, on peut
24 afficher, Monsieur le Greffier, la pièce B-0089
25 dans notre dossier, s'il vous plaît. On va aller à

1 la page 6. On va descendre. Puis là, on voit
2 « Woop! » Juste monter en haut pour qu'on voie les
3 années, on voit, on a les années vingt (20) à
4 vingt-cinq (25). Là, on va... puis on voit que la
5 contribution tarifaire, entre l'année vingt (20) et
6 vingt et un (21), elle passe de négative à
7 positive, c'est-à-dire que les clients, c'est-à-
8 dire que les revenus créent un effet à la hausse
9 sur les tarifs dès l'année vingt et un (21).
10 Donc... Puis si on s'en va comme ça.

11 Donc quand vous dites que le point mort
12 tarifaire est d'un an, là, moi, je comprends plus
13 ce que veut dire que le « point mort tarifaire ».
14 En fait, pour moi, le point mort tarifaire, c'est
15 le point d'inflexion à partir du moment où les
16 coûts générés par le projet sont compensés par les
17 revenus de manière cumulative. Donc globalement, il
18 y a un effet à la baisse sur les tarifs là.

19 Avec les modèles qu'on a l'effet à la
20 baisse, elle est tout de suite? L'effet à la baisse
21 sur les tarifs, elle se réalise dans les vingt (20)
22 premières années, mais dans les vingt (20)
23 dernières années - là, prenons un cas général -
24 c'est le contraire. Donc, je me dis, je comprends
25 pas le un an, puis la question aussi que j'ai,

1 c'est : est-ce que le critère du point mort
2 tarifaire est toujours pertinent?

3 R. En regardant la pièce que vous affichez, je
4 pense que j'ai peut-être une idée d'où vient la
5 confusion, là. La ligne Contribution tarifaire
6 annuelle, c'est vraiment seulement de l'année vingt
7 et un (21). Donc, si on avait affiché en dessous la
8 Contribution tarifaire annuelle actualisée, même à
9 l'année vingt et un (21), elle serait négative.
10 Donc, à l'année vingt et un (21), le tarif est
11 encore plus bas qu'à l'année zéro, et ce, jusqu'à
12 la fin de la période d'analyse.

13 Donc, le cumulatif, vous avez raison,
14 là, quand on regarde l'année vingt et un (21)
15 individuellement, cette année-là individuellement
16 tire les tarifs vers le haut, mais ils sont encore
17 nettement inférieurs qu'au début de la période
18 d'analyse. On est encore en période de baisse
19 tarifaire, et cet effet-là ne se renversera pas
20 jusqu'à la fin de la période de l'analyse.

21 Q. [17] O.K. Donc, en fait, je comprends, là. Vous
22 pourriez ajouter ici, là, comme dans l'autre
23 fichier, la contribution tarifaire actualisée et la
24 contribution tarifaire cumulative. Et ce que vous
25 me dites, c'est que si vous faisiez la contribution

1 tarifaire cumulative, au bout de quarante (40) ans,
2 elle serait toujours négative.

3 Ça, j'ai pas de la difficulté à
4 croire parce que, en fait, les coûts tombent après
5 vingt-cinq (25) ans. Si on prenait un projet où il
6 y avait beaucoup de conduites principales, et donc,
7 il y aurait des conduites sur quarante (40) ans. Je
8 sais pas qu'est-ce qu'on aurait, mais en tout cas,
9 je réfléchis avec vous, mais c'est donc dire que si
10 on avait un IP de 1 dans ce... ce contexte-là,
11 admettons que le IP avait été de 1, ça se peut que
12 ça aurait été possible que la contribution
13 tarifaire soit également sur un an. Selon vos
14 calculs.

15 R. Que la contribution sera sur un an, je suis pas
16 sûre que je saisis...

17 Q. [18] Excusez. Que le point mort tarifaire. Si on
18 avait eu un IP de 1, avec un modèle comme celui-là,
19 ça aurait été possible que le point mort tarifaire
20 soit encore d'un an. Parce que ça pourrait
21 générer... ça se pourrait que les revenus couvrent
22 les coûts de manière cumulative sur la période de
23 quarante (40) ans, donc il y a comme un lien qui
24 est défait entre IP puis le point mort tarifaire
25 quand on inverse le... en fait, l'effet à la baisse

1 sur les tarifs.

2 Alors, là, maintenant on l'a au début,
3 puis à la fin on a un effet à la hausse sur les
4 tarifs, donc il y a... en tout cas. Mais je
5 comprends qu'on comprend la même chose, mais j'ai
6 de la difficulté à voir, conserver la logique du
7 point mort tarifaire ou sa signification dans un
8 tel contexte.

9 R. Bien, pour nous, il est complémentaire à l'IP.
10 Donc, je veux juste réitérer que l'IP, ça demeure
11 la mesure qui est contraignante et qui est exigée
12 pour la signature. Le point mort tarifaire, il
13 demeure intéressant parce que ça nous donne un
14 ordre de grandeur d'à partir de quelle année on est
15 certain qu'on tombe en situation de baisse
16 tarifaire pour l'ensemble de la clientèle.

17 Donc, dans ce cas-ci, effectivement, vu
18 qu'on raccourcit, la période des volumes retenue à
19 vingt (20) ans, bien, ça a comme effet de
20 raccourcir le point mort tarifaire. Là, je ne peux
21 pas me prononcer par rapport à exactement ça va
22 donner combien, mais ça va certainement être plus
23 court que vingt (20) ans. Donc, avec un IP de 1, je
24 ne peux pas... évidemment, mathématiquement, il
25 pourrait y avoir plusieurs cas de figure, mais

1 probablement que le point mort tarifaire serait
2 légèrement inférieur à vingt (20) ans. Et puis ça
3 nous permet de se confirmer, c'est ça, d'avoir un
4 ordre de grandeur de la rentabilité du projet, puis
5 à partir de quelle année on est convaincu que ça
6 permet d'être au bénéfice du reste de la clientèle.

7 Q. [19] O.K. Donc, il faudrait... Je ne sais pas si
8 vous pourriez produire, là, pour ce document-là, la
9 contribution actualisée puis la contribution
10 cumulative. Là, on pourrait au moins...

11 Mme STÉPHANIE CORBEIL :

12 R. Je pense qu'elle se situe au bas du tableau,
13 peut-être si...

14 Q. [20] Je ne l'ai pas vu...

15 R. ... monsieur le greffier peut descendre.

16 Q. [21] O.K., mais il y a le point mort. O.K., c'est
17 ça, vous voyez quarante (40) ans, douze millions...
18 c'est ça que vous dites?

19 R. Exactement. Donc, le douze millions deux cent
20 soixante-deux mille (12 262 000), c'est la
21 contribution tarifaire cumulative actualisée à
22 l'année 40, donc c'est vraiment le chiffre qui
23 serait à utiliser ici, pour observer le plein effet
24 pour la clientèle.

25 Q. [22] Mais vous êtes d'accord avec moi que vous

1 dites que le point mort tarifaire demeure
2 intéressant parce que... Oui, c'est ça, donc vous,
3 c'est vrai. quand on regarde ça, il y a une
4 contribution tarifaire... il y a un effet cumulatif
5 des contributions tarifaires qui est toujours
6 négative, mais effectivement, l'année 21, là, il y
7 a des impacts à la hausse sur les tarifs, c'est...

8 R. Bien, seulement année sur année, là. Donc, un
9 client, il... c'est ça, année sur année, sa facture
10 va être légèrement revue à la hausse, mais elle va
11 demeurer plus basse que ce qu'elle aurait été
12 toutes choses étant égales par ailleurs.

13 Q. **[23]** O.K. Je vois qu'on se comprend bien dans nos
14 concepts et tout. Je vous remercie beaucoup de vos
15 explications, c'est très éclairant.

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[24]** Merci. Et moi, je vous amène à l'engagement
19 numéro 7, qui était sur l'article 9.4.1. Et là,
20 j'en fais le sommaire. Si jamais je suis trop
21 sommaire, vous me le direz. Mais de façon générale,
22 l'article 9.4.1, c'est qu'il y a des gens qui
23 élisent de recevoir leurs communications par
24 courriel plutôt que par la poste, et vous
25 souhaitez, Énergir souhaite pouvoir transmettre les

1 avis de retard et les avis d'interruption par
2 courriel plutôt que par la poste. C'est un bon
3 résumé?

4 R. C'est le résumé.

5 Q. **[25]** Merci. Et là, on se demandait, si Énergir
6 recevait un message d'erreur lorsqu'un courriel
7 envoyé à un client n'a pas pu être livré, ce que
8 vous nous avez confirmé par engagement...

9 R. Effectivement.

10 Q. **[26]** Qu'est-ce que vous faites quand vous recevez
11 ce message-là? Vous réécrivez par écrit au client,
12 ou vous cherchez à lui téléphoner, vous cherchez
13 une autre... Si, même dans... hors les avis
14 d'interruption ou les avis de retard, si vous
15 recevez une notification que le courriel ne passe
16 plus parce qu'il a changé de courriel et il a
17 oublié de vous aviser, par exemple, qu'est-ce que
18 vous faites?

19 R. Bien honnêtement, aujourd'hui, on ne fait rien avec
20 ces avis-là, ils ne sont pas traités, ils ne sont
21 pas pris en compte, du fait que justement ils
22 reçoivent par la poste en parallèle. Parce que les
23 avis aujourd'hui sont émis et de façon électronique
24 aux clients qui les demandent et par la poste.
25 Donc, aujourd'hui, on fait fi de ces avis-là pour

1 les avis de recouvrement et de retard.

2 Q. [27] Mais la facturation, je parle hors avis, là,
3 la facturation ordinaire. Je suis avec Vidéotron,
4 demain matin je passe à Bell et j'oublie d'aviser
5 Énergir que mon adresse courriel désormais n'est
6 plus Vidéotron mais Bell. Et là, vous recevez une
7 notification comme ça que vous avez envoyé la
8 facture et puis la facture n'a pas été reçue.
9 Énergir, j'imagine, veut être payé, fait qu'il doit
10 prendre une action quelconque pour dire « oups, ma
11 facture n'est pas parvenue à destination »,
12 qu'est-ce que vous faites?

13 R. Aujourd'hui, encore une fois, comme je vous dis,
14 ces avis-là ne sont pas traités, parce que des avis
15 de facture non remise... En fait, il faut
16 comprendre que c'est juste l'avis qui informe le
17 client que sa facture a été déposée dans son espace
18 client. Donc, des clients omettent peut-être de
19 nous informer effectivement qu'ils ont changé leur
20 adresse courriel, mais pour eux ce n'est pas grave
21 parce qu'ils ont l'habitude d'aller consulter leur
22 espace-client. Donc, on ne traite pas actuellement
23 les avis qui nous sont émis comme quoi le courriel
24 n'a pas été remis. Puis on a d'autres... t'sais,
25 quand on émet une facture, le client a treize (13)

1 jours et plus évidemment qu'il n'est pas interrompu
2 au treizième (13e) jour, il y a tout un processus
3 de recouvrement, donc le rappel amical et tout ça.
4 Donc, on se fie sur... pour l'instant, pour la
5 facture, sur ces actions-là prises par la gestion
6 des comptes à recevoir.

7 Q. **[28]** Alors là, si je comprends bien, vous envoyez
8 un courriel pour dire au client : allez voir
9 votre... sur le site client, vous avez reçu une
10 facture, s'il vous plaît, payez. Vous recevez une
11 notification qu'il n'a pas reçu, parce qu'il aurait
12 changé son courriel et oublié de vous aviser. Si la
13 facture n'est pas payée parce qu'il n'a pas été
14 avisé puis il n'a pas pensé aller voir, puis qu'il
15 n'y a pas de paiement automatique, là vous
16 prenez... vous...

17 R. On entame les procédures de gestion des comptes à
18 recevoir.

19 Q. **[29]** Mais là, eux, ils vont l'appeler, ils vont
20 le...?

21 R. Bien, il y a le rappel amical qui est joint à la
22 facture suivante.

23 Q. **[30]** Mais si vous n'arrivez pas à le rejoindre par
24 le virtuel, je cherche à savoir comment vous
25 communiquez avec lui.

1 R. Bien, des appels sont faits à la gestion des
2 comptes à recevoir, effectivement.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Q. **[31]** Précisez, excusez-moi, si c'est un appel
5 téléphonique dont vous parlez.

6 R. Oui. Oui, oui.

7 Q. **[32]** O.K. Parce qu'un rappel, ça peut être...

8 R. Bienm en fait, le rappel amical qui est la
9 première... le premier avis de non-paiement, est
10 joint à la facture suivante. Ça fait que ça, c'est
11 un processus établi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[33]** Par écrit ou... que ce soit virtuel...

14 R. Exactement, c'est ça.

15 Q. **[34]** O.K.

16 R. Mais il y a aussi en parallèle... la gestion des
17 comptes à recevoir fait des appels à nos clients
18 qui sont en défaut de paiement. Donc, on tente de
19 les joindre par téléphone, effectivement.

20 Q. **[35]** Donc, encore une fois, j'ai oublié de vous
21 aviser, là vous envoyez un nouveau courriel qui,
22 lui aussi, est inutile dans le sens où il n'est pas
23 reçu...

24 R. Oui.

25 Q. **[36]** ... et puis que s'il ne va toujours pas...

1 s'il n'a pas le réflexe d'aller visiter votre site
2 fréquemment, il oublie, il peut oublier d'aller
3 voir votre site. Là, il reçoit un appel
4 téléphonique.

5 R. Oui.

6 Q. **[37]** De la part du recouvrement.

7 R. On tente de le joindre, si on peut, si on a les
8 bonnes informations aussi. T'sais, il y a toute une
9 question aussi de... puis là, je vais me permettre
10 de... il y a une responsabilité client, là. Il sait
11 qu'il consomme du gaz, il sait qu'il reçoit des
12 factures mensuellement. Si, au bout de trois mois,
13 il n'en a pas reçu ou il n'a pas réalisé qu'il
14 n'avait pas payé de gaz, il y a une responsabilité
15 qui appartient au client dans ma conception d'une
16 relation d'affaires. Mais il y a plusieurs étapes
17 de recouvrement. Donc oui, il y a des rappels qui
18 sont faits, téléphoniques, courriels. Avant
19 l'interruption, il y a une visite du percepneur,
20 donc il y a plusieurs actions qui sont prises avant
21 qu'on interrompe le gaz chez le client.

22 Q. **[38]** C'est parce que je suis d'accord qu'il y a une
23 responsabilité du client, mais c'est vous qui
24 souhaitez vous faire payer, ça fait que là,
25 c'est... à quelque part, j'imagine que vous ne

1 laissez pas courir des comptes à recevoir trente
2 (30) jours, soixante (60) jours, quatre-vingt-dix
3 (90) jours en disant : bien, c'est la
4 responsabilité du client de me payer. J'imagine
5 que...

6 R. Il y a des actions qui sont régies, là, dans nos
7 Conditions de service on a des règles et des délais
8 à respecter sur, justement, les actions qu'on a à
9 prendre pour recouvrer ces sommes-là.
10 Effectivement, on ne laissera pas courir quatre-
11 vingt-dix (90) jours sans action.

12 Q. **[39]** Alors, les actions... ce que je comprends
13 c'est que, pour l'instant, vous ne faites rien
14 quand vous avez une notification informatique que
15 le courriel ne fonctionne pas, mais vous essayez de
16 communiquer avec le client via les... par
17 téléphone.

18 R. Oui.

19 Q. **[40]** Ou de vive voix.

20 R. Exact.

21 Q. **[41]** D'accord. Je vous remercie. Ça va être, je
22 pense, l'ensemble de nos questions. Ça fait que,
23 j'ai... pardon? Ça va être l'ensemble de nos
24 questions. Alors, merci beaucoup au panel numéro 6
25 bonus. Ils sont libérés, merci beaucoup. J'ai une

1 question pour vous, par exemple, Maître Thibodeau
2 ou Lemay Lachance, je ne sais pas lequel de vous
3 deux. Et c'est une question pour la période
4 d'argumentation. Alors, j'ai déjà donné un devoir à
5 maître Lemay Lachance, le MELCCFP. L'autre est sur
6 les conclusions que vous recherchez. Il y a une
7 vingtaine, plus d'une vingtaine de conclusions qui
8 se trouvent à être « prendre acte » ou « prendre
9 acte et se déclarer satisfait ». On se demandait si
10 l'ensemble de ces « prendre acte » était utile et
11 nécessaire. Par exemple, certains de ces « prendre
12 acte »-là sont parfois un dépôt d'informations en
13 réponse à des demandes de la Régie, comme des
14 suivis de décision qui permettent à la Régie de
15 mieux apprécier les enjeux sur lesquels elle doit
16 se pencher.

17 Je vais vous donner deux exemples. Le
18 premier, c'est, on se demandait si ce n'est pas
19 implicite que nous avons lu et pris connaissance de
20 l'étude des taux d'amortissement réalisée par
21 Concentric Advisors si nous nous prononçons sur le
22 résultat de l'étude, est-ce qu'on doit, en plus de
23 se prononcer sur les résultats de l'étude, prendre
24 acte de l'étude que nous avons reçue l'étude?

25 L'autre exemple, c'est : est-ce qu'on doit

1 prendre acte du budget global du PGEÉ si, tout ou
2 partie des sommes qui sont incluses au revenu
3 requis, sont incluses au revenu requis, alors est-
4 ce que ce n'est pas implicite que nous avons pris
5 de connaissance du document, et même chose avec le
6 complément de preuve du PGEÉ que nous avons demandé
7 dans la décision procédurale?

8 Alors, il y a plusieurs exemples comme ça.
9 Et on vous demanderait, lors de votre plaidoyer la
10 semaine prochaine, est-ce qu'on pourrait vous
11 demander de regarder si chacun de ces « prendre
12 acte »-là sont utiles et nécessaires pour vous, et
13 s'ils sont utiles et nécessaires, nous expliquer
14 pourquoi ils le sont.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 J'ai un début de réponse, mais je vais me retenir
17 pour la semaine prochaine. Il n'y a pas de souci.
18 C'est bien noté. On vous revient avec ça.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie beaucoup. Maître Dubé?

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Oui. Bonjour. Peut-être une petite question
23 d'intendance. Sur le calendrier des argumentations,
24 j'ai vu que lundi prochain, l'argumentaire
25 d'Énergir est prévu pour toute la journée. Je me

1 demandais, est-ce qu'il y a une raison? Est-ce que
2 c'est parce que la formation, on prévoit écourter
3 plus tôt la journée de lundi? Ma compréhension, je
4 regardais la durée, c'est que je plaiderais juste
5 après Énergir, donc lundi normalement et non mardi.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est que la présente formation a toujours beaucoup
8 de questions. Et on voulait se laisser de l'espace
9 dans le calendrier pour pouvoir les poser. Je ne
10 sais pas si on va avoir autant de questions que
11 pour une heure et demie. Mais je me souviens d'une
12 époque où on avait fait tenir maître Thibodeau sur
13 ses pieds pendant trois heures.

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 O.K. Parfait. Bien, ce que je comprends, moi, vu
16 que je suis le prochain après Énergir, je vais me
17 préparer pour plaider lundi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, s'il vous plaît.

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Je ne vous promets pas trois heures, Maître
24 Thibodeau, mais je préfère prévoir plus de temps.
25 C'est plus facile couper que d'en rajouter. Alors,

1 ça permettrait effectivement à maître Dubé de
2 prévoir lundi. Ça se peut que vous soyez appelé à
3 faire votre plaidoyer à ce moment-là. Là-dessus, je
4 pense que ça va mettre fin à la preuve, à la partie
5 enquête de l'audience. Et je vous remercie. On se
6 verra la semaine prochaine.

7

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

10

11 SERMENT D'OFFICE

12

13 Je, soussignée, **ROSA FANIZZI**, sténographe
14 officielle, certifie sous mon serment d'office que
15 les pages qui précèdent sont et contiennent la
16 transcription fidèle et exacte des témoignages et
17 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
18 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.


19 Et j'ai signé,

20

21

22

23



24 **ROSA FANIZZI**

25 **RIOPEL GAGNON LAROSE**